



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mars 2021  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges américaines

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique . . . . .	4
II. Budget . . . . .	6
III. Situation économique . . . . .	7
A. Généralités . . . . .	7
B. Tourisme . . . . .	9
C. Activités manufacturières et bâtiment . . . . .	9
D. Commerce, transports et services d'utilité publique . . . . .	9
E. Agriculture et pêche . . . . .	10
IV. Situation sociale . . . . .	11
A. Emploi . . . . .	11
B. Éducation . . . . .	11
C. Santé publique . . . . .	12
D. Criminalité et prévention . . . . .	14
V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes . . . . .	14

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 21 décembre 2020 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux . . . . .	14
VII.	Statut futur du territoire . . . . .	15
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	15
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	15
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale . . . . .	15
Annexe		
	Carte des Îles Vierges américaines . . . . .	18

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Les Îles Vierges américaines sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. En tant que territoire organisé non incorporé des États-Unis d'Amérique, elles sont administrées par le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États Unis.

*Situation géographique* : Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de l'extrémité sud-est des États-Unis et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de quatre îles principales : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte Amalie, est située à Saint-Thomas.

*Superficie* : 352 km<sup>2</sup>.

*Zone économique exclusive* : 33 744 km<sup>2</sup>.

*Population* : 104 000 habitants (estimation de 2020).

*Espérance de vie à la naissance* : 81,2 ans [femmes : 83,5 ans ; hommes : 78,6 ans (estimations de 2020)].

*Langues* : anglais ou créole anglais (74,70 %), espagnol ou créole espagnol (16,78 %), français ou créole français (6,57 %) et autres (1,95 %).

*Capitale* : Charlotte Amalie.

*Chef du gouvernement du territoire* : le Gouverneur Albert Bryan Jr. (depuis janvier 2019).

*Représentante du territoire au Congrès américain* : Stacey Plaskett (depuis novembre 2018).

*Principaux partis politiques* : Parti démocrate, Mouvement des citoyens indépendants et Parti républicain.

*Élections* : Les dernières élections générales ont eu lieu en novembre 2020.

*Parlement* : Monocaméral (15 sénateurs).

*Produit intérieur brut (PIB) par habitant* : 30 336 dollars (2018, en dollars chaînés de 2009).

*Économie* : Le tourisme est l'activité économique principale et représente 80 % du PIB et de l'emploi. Les entreprises du secteur manufacturier travaillent dans les domaines suivants : pétrole, rhum, textile, électronique, pharmacie et horlogerie.

*Monnaie* : Dollar des États-Unis.

*Taux de chômage* : 9,4 % (décembre 2020).

*Aperçu historique* : Les îles ont appartenu au Danemark de 1754 à 1917 (Antilles danoises). Le 31 mars 1917, le Gouvernement danois en a transféré la propriété aux États-Unis. Depuis, les Îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis.

## I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Les Îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis. En vertu de la loi organique des Îles Vierges de 1936, révisée en 1954, et des modifications ultérieures de la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'une assemblée législative monocamérale, le Sénat, formée de 15 sénateurs élus pour deux ans au suffrage universel. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouverneur ; depuis 1970, celui-ci est élu au suffrage universel, pour quatre ans, sur la même liste que le lieutenant-gouverneur. Le gouverneur ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Il nomme, sur avis et avec le consentement du Sénat, les chefs des départements de l'exécutif, exerce un droit d'approbation et de veto sur les textes législatifs et peut prendre des décrets.

2. En novembre 2018, Albert Bryan Jr. a été élu aux fonctions de gouverneur et Tregenza Roach à celles de lieutenant-gouverneur pour un mandat de quatre ans. Le territoire élit également un représentant à la Chambre des représentants des États-Unis, qui a le droit de vote dans les commissions. La représentante Stacey Plaskett a été réélue à cette fonction pour un quatrième mandat le 3 novembre 2020. Les élections sénatoriales du territoire se sont tenues le même jour.

3. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême, cette dernière étant entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la Cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans les affaires judiciaires purement locales. En décembre 2012, le Président des États-Unis a promulgué la loi n° 6116 de la Chambre des représentants, donnant à la Cour suprême des États-Unis compétence pour statuer directement sur les recours formés contre des arrêts de la Cour suprême des Îles Vierges américaines. Le projet de loi émanait de la représentante du territoire au Congrès.

4. Depuis la révision de la loi organique des Îles Vierges par le Gouvernement des États-Unis en 1954, quatre tentatives ont été faites pour remplacer cette loi par une constitution locale approuvée par la population du territoire, qui régirait les affaires internes. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la loi publique 94-584, aucune de ces tentatives n'a abouti.

5. Comme indiqué dans un précédent rapport, la cinquième Assemblée constituante a adopté, le 26 mai 2009, un projet de constitution des Îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de 27 pages soumis au Gouverneur le 31 mai 2009 comprend un préambule et 19 articles, qui portent notamment sur les sujets suivants : charte des droits ; principes, branches et subdivisions du gouvernement ; nationaux des Îles Vierges américaines ; suffrage et élections ; éducation ; jeunes ; impôts, finances et commerce ; développement économique ; santé publique, sécurité et protection sociale ; culture ; protection de l'environnement ; référendums et révocation d'élus ; création d'une commission consultative du statut politique. Pour tout complément d'information, on se reportera aux documents de travail antérieurs.

6. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Département de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, à savoir : a) l'absence de reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral ; b) les dispositions relatives à la tenue d'une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des Îles Vierges américaines ; c) les dispositions conférant des avantages juridiques à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance ou la durée de la résidence ou l'ascendance ; d) les conditions de résidence requises pour l'exercice de certaines fonctions ; e) les dispositions garantissant la représentation de certaines zones géographiques au plan législatif ;

f) les dispositions relatives aux eaux territoriales et aux ressources marines ; g) la formulation imprécise de certaines dispositions prévues dans le projet de charte des droits ; h) la nécessité d'abroger certaines lois fédérales si le projet de constitution était adopté ; i) l'effet de l'action ou de l'inaction du Congrès sur le projet de constitution.

7. Le 11 septembre 2012, le Gouverneur a promulgué la loi n° 7386 portant création et convocation d'un organe dénommé cinquième Assemblée de révision, comprenant les 30 représentants élus à la cinquième Assemblée constituante et cinq avocats. Cet organe s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre pour ratifier et adopter, avant le 31 octobre, à la majorité des deux tiers de l'ensemble des représentants, une version finale du projet de constitution révisé de façon à tenir compte des neuf points relevés par le Gouvernement des États-Unis (voir par. 6). Selon les dispositions de ladite loi, si la cinquième Assemblée de révision arrêta, dans les délais impartis, une proposition de projet de constitution révisé, son président devrait soumettre le texte au Gouverneur et au Président des États-Unis. Si celui-ci n'était pas adopté, la cinquième Assemblée constituante aussi bien que la cinquième Assemblée de révision seraient dissoutes, et l'Assemblée législative des Îles Vierges américaines aurait pleine compétence s'agissant de la constitution du territoire. Comme indiqué dans de précédents documents de travail, l'issue de la cinquième Assemblée de révision a été source de controverse et la situation n'est toujours pas claire. Dans son discours de janvier 2013 sur l'état du territoire, le Gouverneur a exprimé l'espoir que les Îles Vierges trouverait les moyens et le courage nécessaires pour passer de la loi organique à une constitution.

8. Selon la Puissance administrante, en mars 2016, le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur a accordé à l'Université des Îles Vierges une subvention de 250 000 dollars pour financer la création d'un bureau de l'autodétermination et du développement constitutionnel (Office of Self-Determination and Constitutional Development), qui collabore avec d'autres parties prenantes du territoire sur la question de l'autodétermination. Ce bureau a essentiellement pour tâche de faire un travail de sensibilisation au statut politique et aux questions constitutionnelles et de s'occuper de la recherche-développement et de l'éducation publique universelle.

9. Le territoire a célébré la 46<sup>e</sup> journée de l'amitié entre les Îles Vierges américaines et les Îles Vierges britanniques le 19 octobre 2019 à Saint-Thomas. Cet événement est l'occasion pour les deux territoires de resserrer les liens, de parler de coopération et de réfléchir aux nombreux défis qu'ils ont en commun. Après une interruption de deux ans, à cause des ouragans Irma et Maria, la célébration annuelle a réuni familles et amis séparés par une petite étendue d'eau.

10. Lors du séminaire régional sur la décolonisation tenu aux Caraïbes du 2 au 4 mai 2019, le Lieutenant-Gouverneur a déclaré que les Îles Vierges américaines devaient être traitées comme un cas à part dans le cadre du processus de décolonisation. Il a fait observer que le Congrès des États-Unis d'Amérique avait adopté une loi disposant que le territoire était autorisé à élaborer localement sa constitution mais que celle-ci devrait ensuite être approuvée par le Congrès. Cela étant, compte tenu de la résolution [1514 \(XV\)](#) de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies n'approuverait pas l'adoption par un territoire non autonome d'une constitution devant recevoir l'approbation de la Puissance administrante. Le Lieutenant-Gouverneur a ajouté que le gouvernement du territoire était conscient qu'il fallait engager un nouveau dialogue constructif sur le statut du territoire, qui devrait se conclure par un référendum organisé d'ici à la fin des quatre années de la mandature. La question de l'identité posait problème et les autochtones devaient avoir droit à une reconnaissance spéciale. Le territoire se féliciterait de la présence de l'Organisation des Nations Unies, voix objective et crédible dans le processus de décolonisation, et accueillerait

avec satisfaction tout appui financier ou autre qui pourrait aider à faire progresser le dialogue. Le Lieutenant-Gouverneur a aussi dit que la Puissance administrante devrait également fournir un appui financier à cet égard.

11. Le 7 mai 2020, le Parlement du territoire a adopté une loi instituant un vote par référendum sur la convocation d'une assemblée constituante destinée à étudier l'adoption de la loi organique révisée des Îles Vierges américaines ou de certaines sections de la loi en tant que Constitution du territoire. Le projet de loi a été signé par le Gouverneur le 19 mai 2020. Lors des élections générales du 3 novembre 2020, il a été demandé aux électeurs s'ils étaient favorables à la promulgation par le corps législatif d'une loi portant convocation d'une assemblée constituante en vue de l'adoption de la loi organique révisée des Îles Vierges (United States Statutes at Large, vol. 68, p. 467), ou de certaines sections de la loi, en tant que Constitution des Îles Vierges. La réponse a été un oui massif, à 72 %.

12. Créé par le décret n° 13537 du 14 avril 2010, le Groupe interinstitutions pour les zones insulaires conseille le Président des États-Unis pour ce qui est de l'élaboration et de l'exécution de politiques concernant les territoires insulaires, sollicite des informations et des avis au sujet de ces territoires auprès des gouverneurs et des élus qui les représentent et demande aux organes et aux administrations du Gouvernement fédéral de lui fournir les renseignements susceptibles de l'aider à mener à bien son mandat, afin de veiller à ce que les questions qui concernent les Samoa américaines, Guam et les Îles Vierges américaines, entre autres, soient abordées par les institutions fédérales de manière coordonnée et concertée. Le 11 février 2020, il a tenu sa session plénière, qui a été coprésidée par le Secrétaire aux affaires intérieures et l'adjoint du Président et Directeur du Bureau des affaires intergouvernementales de la Maison-Blanche et a porté principalement sur les enjeux liés au développement économique et à la capacité de résilience des zones insulaires. Le Gouverneur des Îles Vierges américaines était présent.

## II. Budget

13. Selon le gouvernement du territoire, le projet de budget du gouvernement des Îles Vierges américaines pour l'exercice 2021 s'élève à 1 224 532 219 dollars, dont 742 779 823 dollars pour le fonds général, 33 104 434 dollars pour d'autres fonds et 290 906 550 dollars pour les fonds fédéraux autres que ceux destinés aux secours en cas de catastrophe, l'exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. Les principales sources de revenus sont l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les sociétés, l'impôt foncier et l'impôt sur les recettes brutes.

14. Selon un rapport établi par le Service de recherche du Congrès (Congressional Research Service) en juin 2018 et intitulé « Economic and Fiscal Conditions in the U.S. Virgin Islands » (Situation économique et budgétaire dans les Îles Vierges américaines), les ravages causés par le passage des ouragans Irma et Maria en septembre 2017 ont aggravé les difficultés économiques et sociales du territoire. Les recettes publiques ont diminué de moitié après les deux ouragans. Le territoire avait fondé une grande partie de son économie sur le tourisme et les activités commerciales connexes, ce qui l'a rendu plus vulnérable aux effets des ouragans que les territoires dont l'économie était davantage diversifiée. Face aux catastrophes, l'assistance fédérale a notamment permis d'aider les institutions publiques, avec, par exemple, des prêts à long terme accordés au gouvernement du territoire et à deux hôpitaux, des prêts et des subventions octroyés à des particuliers et à de petites entreprises et des opérations directes d'organismes fédéraux tels que l'Agence fédérale d'intervention en cas de catastrophe (Federal Emergency Management Agency), le Corps

d'ingénieurs de l'armée et la garde côtière des États-Unis. De nouvelles ouvertures de crédits ont permis d'augmenter les montants alloués aux secours.

15. Le Bureau du relèvement des Îles Vierges (Virgin Islands Office of Disaster Recovery), créé en février 2019, relève de l'Autorité des finances publiques des Îles Vierges. Il a vocation à centraliser les 8 milliards de dollars de financement fédéral qui devraient être versés afin de contribuer au relèvement du territoire après les ravages causés par les ouragans en 2017. Il est prévu dans le décret du Gouverneur que ce bureau supervise tous les programmes de financement fédéral en la matière, dont les plus importants sont les suivants : Public Assistance Grant Program, Hazard Mitigation Grant Program, Community Development Block Grant – Disaster Recovery et Federal Highway Administration – Emergency Relief.

16. D'après le rapport de situation portant sur le relèvement du territoire après le passage des ouragans Irma et Maria, publié par le Bureau en septembre 2020, le territoire a continué de travailler avec le Gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes pour faire avancer l'exécution de projets essentiels et régler des questions complexes. Selon le rapport, le territoire avait reçu 3,5 milliards de dollars au titre du financement fédéral prévu.

### III. Situation économique

#### A. Généralités

17. Le 17 décembre 2019, le Bureau d'analyse économique des États-Unis a publié des estimations concernant le PIB des Îles Vierges américaines pour 2018 ainsi que le PIB et le niveau de rémunération par secteur d'activité du territoire pour 2017. Il a indiqué que les deux grands ouragans de septembre 2017 avaient causé de graves dégâts sur le territoire, ce qui avait perturbé l'accès à différentes sources de données utilisées dans le calcul du PIB, y compris les états financiers du gouvernement du territoire et de ses organismes indépendants. Selon les estimations, le PIB réel a augmenté de 1,5 % en 2018, après une baisse de 0,6 % en 2017. Cette croissance découle de l'augmentation des dépenses publiques, de l'investissement productif privé et des dépenses de consommation. Elle a été en partie contrebalancée par la diminution des exportations de services. Les dépenses du gouvernement du territoire ont augmenté de 38,7 % du fait des interventions menées après les ouragans et des mesures de relèvement, qui ont été largement subventionnées par l'Agence fédérale d'intervention en cas de catastrophe. Les travaux de réparation d'urgence et d'entretien à plus long terme du système électrique comptent parmi les principaux projets. Les dépenses fédérales ont aussi nettement augmenté en raison des mesures de relèvement prises, parmi lesquelles des opérations de déblaiement et de nettoyage de déversement d'hydrocarbures. L'investissement productif privé a bondi de 51,4 % en raison de l'augmentation des achats de matériel par les entreprises et des travaux de construction, y compris pour des logements. La reconstruction ou la remise en état de locaux d'entreprises et de logements, détruits ou fortement endommagés par les ouragans de 2017 a été appuyée par des subventions fédérales. Les dépenses de consommation ont également progressé du fait de l'augmentation des achats de biens par les ménages, notamment d'automobiles et de denrées alimentaires.

18. Pendant l'exercice 2020, le nombre d'emplois dans le secteur financier a diminué de 2,8 %, passant de 1 846 en 2019 à 1 795. Avant le passage des ouragans en 2017, ce secteur employait 2 400 personnes en moyenne. Depuis lors, toutefois, plusieurs entités du secteur financier ont demandé à la Commission du développement économique des Îles Vierges américaines de les autoriser à réduire provisoirement le nombre de leurs employés pendant la restructuration de leurs opérations.

19. Le Département du Trésor des États-Unis a donné l'appellation « Qualified Opportunity Zone » (zone de développement) à 14 secteurs des circonscriptions de Saint-Thomas et de Saint-John. Créées par la loi intitulée *Tax Cuts and Jobs Act* (2017), ces zones correspondent à des territoires en difficulté économique dans lesquels les investisseurs peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'avantages fiscaux. Il s'agit d'encourager l'investissement en permettant aux investisseurs qui réinvestissent leurs plus-values dans des biens ou entreprises remplissant les critères requis de différer le paiement de leurs impôts sur ces gains et d'en réduire le montant. Les dirigeants des Îles Vierges américaines considèrent le programme comme un complément au programme de la Commission du développement économique. En vertu de la nouvelle loi fiscale, les investisseurs américains qui investissent des plus-values dans des biens remplissant les critères requis dans des zones de développement peuvent différer le paiement de l'impôt sur ces plus-values pendant une période de sept ans au maximum, bénéficier d'un abattement sur ces plus-values pouvant atteindre jusqu'à 15 %, et ne payer aucun impôt fédéral sur les plus-values faites sur l'appréciation de la valeur du nouvel investissement. Le Département du Trésor a notamment approuvé la création de zones de développement aux Samoa américaines et aux Îles Vierges américaines. Christiansted et toute l'extrémité ouest de Sainte-Croix, ainsi que l'essentiel de la moitié sud de Saint-Thomas, sont des zones de développement. Ces zones sont désignées pour 10 ans.

20. Selon la Division de la recherche économique du Bureau de la gestion et du budget des Îles Vierges américaines, après le passage des ouragans de 2017, le territoire a entamé une période de reprise économique, alimentée principalement par l'aide fédérale en cas de catastrophe, une remontée des recettes tirées du tourisme et des activités liées à la construction de raffineries. Toutefois, la reprise s'est arrêtée net en mars 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Afin de ralentir la propagation de la COVID-19, le Gouverneur a décrété l'instauration d'un confinement sur l'ensemble du territoire, ce qui a eu pour effet de bloquer l'activité économique jusqu'en juin 2020. Le gouvernement du territoire a mis en place plusieurs initiatives pour stimuler l'activité commerciale et apporter une aide économique aux résidents. Le territoire continue de faire face à des problèmes fiscaux et budgétaires à long terme. En outre, la viabilité budgétaire du régime des pensions du gouvernement du territoire est incertaine en 2021.

21. Selon le gouvernement du territoire, le territoire est une petite économie ouverte qui dépend du tourisme et des exportations de rhum. L'économie est vulnérable aux chocs extérieurs et affiche des taux de croissance économique réels instables. Au cours de la période 2008-2018, elle a connu une croissance réelle positive pendant cinq ans, et une croissance réelle négative pendant six ans. L'économie a subi trois chocs majeurs qui ont provoqué des ralentissements économiques – la récession financière de 2008, la fermeture de la raffinerie de pétrole Hovensa en 2012 et 2013, et le passage des ouragans en 2017 –, entraînant des pertes estimées à 10,76 milliards de dollars. Dans ce domaine, il s'agit principalement de diversifier la structure économique, de créer des emplois mieux rémunérés, de réduire la dette publique et d'améliorer la situation financière du gouvernement du territoire, la compétitivité et la qualité des services publics.

22. Le 20 octobre 2020, le Gouverneur a annoncé qu'un plan de développement économique sur 20 ans allait être mis en œuvre pour le territoire, dans le but de créer une feuille de route pour une économie diversifiée, autosuffisante et prospère. Le plan devrait essentiellement viser à l'accomplissement de progrès économiques dans cinq domaines clés : les services, la technologie, l'énergie, l'agriculture et l'industrie manufacturière.

## B. Tourisme

23. Selon la Puissance administrante, les mesures de confinement décrétées par les États-Unis et d'autres pays ont eu une incidence sur les arrivées de touristes sur le territoire. Pendant l'exercice prenant fin en septembre 2020, le territoire a accueilli 1 342 229 visiteurs, contre 2 104 547 pour la même période de 2019, soit une baisse de 36,2 %. Le nombre de visiteurs arrivés par avion a diminué de 30,5 %, passant de 637 876 à 445 409. Les données recueillies avant la pandémie révèlent que le territoire a connu une croissance positive du nombre de voyageurs aériens. Les mesures de confinement ont eu des conséquences néfastes sur les voyages pendant la période allant d'avril à juin 2020. Le nombre moyen de sièges par semaine disponibles sur les vols réguliers quotidiens arrivant de l'extérieur des Caraïbes pendant la première semaine d'un mois donné au cours de cette période était de 7 340, contre 13 380 pendant la même période en 2019, ce qui représente une baisse de 45,3 %. Toutefois, à la fin de l'exercice 2020, le nombre moyen hebdomadaire de sièges disponibles était de 12 730, contre 12 630 pour l'exercice 2019. Le nombre de croisiéristes a été de 898 820 en 2020, contre 1 466 670 au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 38,7 %.

24. Pendant les mois durant lesquels le territoire a été fermé en raison de la pandémie, soit de mars à juin 2020, le secteur des loisirs et de l'hôtellerie a déclaré une moyenne de 4 900 emplois nets, soit une diminution de 9,7 % par rapport à la période correspondante de 2019.

## C. Activités manufacturières et bâtiment

25. Selon la Division de la recherche économique, l'emploi dans le bâtiment a continué de progresser pendant l'exercice 2020, du fait des travaux de remise en état après sinistre des infrastructures et des travaux de construction récemment entrepris en lien avec le redémarrage des opérations de la raffinerie Limetree Bay Terminals. À la fin de l'exercice 2020, le secteur comptait plus de 3 765 emplois, soit une croissance de 49,8 % par rapport au total enregistré en 2019, de 2 513. Le bâtiment représente désormais 9 % de l'emploi non agricole, contre 4 % seulement lors des exercices précédents.

26. Toujours d'après la Division de la recherche économique, le secteur du rhum compte deux distilleries, qui produisent au total près de 29 millions de gallons de preuve de rhum par an (110 millions de litres environ). Le rhum produit sur le territoire est exporté aux États-Unis principalement en vrac et vendu à des embouteilleurs locaux et régionaux qui le commercialisent ensuite sous diverses marques. Pour l'exercice 2020, 19,9 millions de gallons de preuve ont été exportés (75 millions de litres environ). Le Gouvernement fédéral impose et prélève une taxe d'accise sur le rhum produit sur le territoire et exporté aux États-Unis. Il a reversé 256,8 millions de dollars au territoire au titre des droits d'accise collectés pendant l'exercice 2019 et devrait lui reverser 230,9 millions de dollars à ce titre pour l'exercice 2020.

27. Selon la Puissance administrante, le Département de l'intérieur réservait, à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2020, environ 138,6 millions de dollars au titre des droits d'accise sur le rhum devant revenir aux Îles Vierges américaines.

## D. Commerce, transports et services d'utilité publique

28. Le réseau routier des Îles Vierges américaines s'étend sur environ 1 250 kilomètres. De plus, le territoire possède l'un des ports naturels les plus profonds des

Caraïbes, dont l'emplacement le long du passage d'Anegada est stratégique car il s'agit de la principale voie maritime empruntée par les navires à destination du canal de Panama. Le territoire dispose de cinq installations principales pouvant accueillir des bateaux de croisière et certains bâtiments militaires. Trois (South Shore, Gallows Bay et Frederiksted) sont situées sur l'île de Sainte-Croix. Les deux autres se trouvent sur l'île de Saint-Thomas et sont exploitées par la Virgin Islands Port Authority, organisme public semi-autonome (Crown Bay), et la West Indian Company, qui est la propriété des Îles Vierges américaines.

29. D'après le rapport de situation établi par le Bureau du relèvement des Îles Vierges (voir par. 16 ci-dessus), les ouragans de 2017 ont endommagé plus de 90 % des lignes électriques aériennes et abattu plus de la moitié des poteaux électriques en bois. Les premières mesures de relèvement ont visé à assurer aux hôpitaux une alimentation ininterrompue et à rétablir le courant dans les stations de traitement des eaux et d'autres points critiques puis dans les habitations et les entreprises. Le plan de résilience de la Virgin Islands Water and Power Authority (Office des eaux et de l'électricité) comprend plusieurs projets d'une valeur totale dépassant les 742 millions de dollars : a) augmentation du nombre de lignes enterrées ; b) installation de poteaux électriques composites ; c) renforcement des infrastructures ; d) groupes électrogènes de secours en cas d'urgence. L'Office continue de travailler à la réalisation de son objectif, qui est de faire passer 50 % des clients à l'alimentation souterraine, le reste des raccordements en surface étant assuré par des poteaux électriques composites. Plus de 2 500 poteaux composites pouvant résister à des vents de 320 km/h ont été installés sur le territoire.

30. D'après la Division de la recherche économique, on a compté, durant l'exercice 2020, 6 661 emplois en moyenne dans les secteurs du commerce, des transports et des services d'utilité publique, contre 7 073 sur la même période un an plus tôt, soit une diminution de 20,5 %.

## **E. Agriculture et pêche**

31. Le Département de l'agriculture des Îles Vierges fournit des services agricoles de base et un soutien technique aux agriculteurs du territoire. Ses responsabilités sont essentiellement les suivantes : développer l'activité agricole liée à la production et à la commercialisation de produits agricoles et transformer des produits agricoles sur l'ensemble du territoire, faire respecter les lois sur la protection de l'environnement en ce qui concerne la terre, l'eau et le sol, et faire respecter la réglementation s'appliquant aux services vétérinaires.

## **IV. Situation sociale**

### **A. Emploi**

32. D'après la Division de la recherche économique, 41 297 personnes ont occupé des emplois civils au cours de l'exercice 2020, soit une augmentation de 2 % par rapport aux 40 493 personnes employées en 2019. Le taux de chômage du territoire pour l'exercice 2020 était de 9,4 %, contre 6 % lors de l'exercice précédent.

33. Le nombre des demandes de prestations de chômage par mois a augmenté, pour se situer en moyenne à 704 au cours de l'exercice 2020, contre 137 en moyenne pour la même période de l'exercice précédent. L'augmentation des demandes de prestations initiales est due à la perte d'emplois enregistrée lors du premier confinement décrété en mars 2020 dans le cadre de l'épidémie mondiale de COVID-19. Le taux de

chômage moyen à l'échelle du territoire pour la période allant d'avril à juillet 2020 était de 12,2 %. Dans le district de Sainte-Croix, le taux de chômage était de 9,8 %, tandis qu'il était de 13,8 % à Saint-Thomas et Saint-Jean.

34. Les propriétaires de petites entreprises qui se sont retrouvés dans le besoin du fait de la pandémie ont pu solliciter une aide versée au titre du programme fédéral de protection des salaires par la Small Business Administration (l'agence fédérale chargée des petites entreprises). Selon un rapport sur l'exécution du programme établi par cette agence, quelque 2 000 petites entreprises du territoire avaient reçu, en août 2020, des prêts d'un montant total de 127,8 millions de dollars au titre du programme.

## **B. Éducation**

35. Dans les Îles Vierges américaines, la scolarité est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans. Le Département de l'éducation compte une agence territoriale et deux agences locales, l'une dans le district de Saint-Thomas et Saint-John et l'autre dans le district de Sainte-Croix. Chaque district compte deux lycées, trois collèges, et dix écoles élémentaires. L'Université des Îles Vierges accueille 2 500 étudiants, qui suivent un cursus à temps plein ou à temps partiel sur ses deux campus (Saint-Thomas et Sainte-Croix).

36. D'après le rapport de situation établi par le Bureau du relèvement en 2020 (voir par. 16 ci-dessus), un plan directeur pour les établissements d'enseignement censé orienter l'investissement futur des fonds de relèvement fédéraux destinés à la reconstruction du système scolaire a été achevé le 30 juin 2020, après avoir été présenté au grand public, au Parlement et au Gouverneur.

37. Selon la Puissance administrante, 10 907 élèves étaient scolarisés en 2019-2020, soit 5 492 dans le district de Sainte-Croix et 5 415 à Saint-Thomas et Saint-Jean. Ce total représente une augmentation d'environ 189 du nombre d'élèves par rapport à l'année scolaire 2018-2019. Des cours d'éducation de base et d'éducation secondaire ont été proposés aux adultes dans les deux districts, dans le cadre du programme d'éducation des adultes. Au total, 275 certificats ont été délivrés aux diplômés du programme d'enseignement professionnel et technique, en juin 2020.

38. Le 13 août 2020, le Département de l'éducation du territoire a publié son guide pour la réouverture des écoles publiques en mode virtuel. Le 14 janvier 2021, il a annoncé que les écoles publiques rouvriraient progressivement leurs portes en février et mars selon un modèle d'enseignement hybride, certains élèves recevant un enseignement en présentiel et d'autres continuant à suivre leurs cours à domicile. Le 29 janvier 2021, le Gouverneur a annoncé le lancement officiel d'un programme visant à rembourser aux enseignants des écoles publiques les frais qu'ils auraient engagés pour assurer un enseignement à distance pendant l'année scolaire 2020-2021.

## **C. Santé publique**

39. Le Département de la santé du territoire administre des établissements sur Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix, et assure également la gestion d'un établissement de soins de longue durée sur Saint-Thomas. Il mène une action auprès de la population, à qui il offre, par l'intermédiaire de dispensaires et d'unités de soins, des services d'éducation, de prévention et de traitement dans des domaines tels que la santé maternelle et infantile, la planification familiale, l'hygiène du milieu, les infections sexuellement transmissibles, le VIH, la tuberculose, la santé mentale ou l'abus de substances psychoactives. Il gère 33 centres d'activités et 16 programmes fédéraux, placés sous l'égide du Bureau du Commissaire et des divisions chargées des

questions budgétaires, des services d'appui, des services de santé publique, des activités de promotion de la santé et des statistiques.

40. D'après le rapport de situation établi par le Bureau du relèvement en 2020 (voir par. 16 ci-dessus), l'Agence fédérale d'intervention en cas de catastrophe a approuvé le remplacement complet des établissements du Governor Juan F. Luis Hospital et du Charles Harwood Medical Center à Sainte-Croix, ainsi que la remise en état complète de toutes les infrastructures du Schneider Regional Medical Center. Afin de faciliter la mise sur pied d'un système hospitalier entièrement intégré et de garantir l'application cohérente des normes, une équipe de réaménagement hospitalier à l'échelle du territoire a été créée pour superviser tous les processus de conception et de construction en vue de la remise en état des installations sinistrées.

41. Le Gouverneur a déclaré l'état d'urgence le 13 mars 2020, après confirmation du premier cas de COVID-19 sur le territoire, avant de décréter l'instauration d'un confinement et d'autres mesures. Un plan consultatif en cinq étapes – quarantaine ; confinement ; confinement partiel ; réouverture ; nouvelle normalité – a été mis en place pour permettre de reprendre en toute sécurité toutes les opérations sur le territoire. Au 15 février 2021, le territoire en était à la troisième phase, soit celle du confinement partiel.

42. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement des États-Unis a apporté un soutien financier considérable aux Îles Vierges américaines pour les aider à faire face à la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (loi sur l'aide, le secours et la sécurité économique en temps de COVID-19), 55 millions de dollars ont été alloués aux territoires insulaires, dont les Îles Vierges américaines, pour leur permettre de financer leurs mesures anti-COVID-19 (préparation, prévention et lutte contre la pandémie). Plusieurs administrations fédérales ont pris des mesures en faveur des Îles Vierges américaines, dont les suivantes :

a) À la fin du mois d'avril 2020, le Département de l'intérieur des États-Unis avait accordé un financement de 7,8 millions de dollars au titre du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* ;

b) Le Département de la santé et des services sociaux et les Centers for Disease Control and Prevention avaient versé plus de 1,7 million de dollars aux Îles Vierges américaines au titre du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* ;

c) À la mi-avril 2020, la Small Business Administration avait accordé des prêts à 240 petites entreprises des Îles Vierges américaines pour un montant de plus de 62,2 millions de dollars. Le 21 mars 2020, elle a déclaré les îles Vierges américaines en état de catastrophe économique, à la demande du Gouverneur, ce qui a permis aux petites entreprises du territoire d'avoir accès à des prêts à faible taux d'intérêt. Au 19 avril 2020, l'agence avait approuvé 404 avances sur prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars, destinées aux petites entreprises des Îles Vierges américaines touchées par la pandémie de COVID-19, et bénéficiant à ce titre de prêts de secours pour préjudice économique, ce qui représentait une somme de plus de 1,7 million de dollars. Autorisées au titre du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act*, ces avances n'ont pas à être remboursées ;

d) À la fin du mois d'avril 2020, le Département du Trésor et l'Internal Revenue Service avaient accordé plus de 267 000 versements pour préjudices économiques cumulés, pour un montant total de plus 501 millions de dollars, aux personnes y ayant droit dans tous les territoires et à l'étranger, y compris dans les Îles Vierges américaines ;

e) Le Département du logement et de l'urbanisme avait accordé à des bénéficiaires des Îles Vierges américaines plus de 1,8 million de dollars de financements au titre du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* ;

f) Le Département du travail des États-Unis a étendu les congés de maladie payés et les congés familiaux et médicaux, et avait accordé aux Îles Vierges américaines, à la fin du mois d'avril 2020, plus de 174 000 dollars de subventions administratives d'urgence au titre de l'assurance chômage ;

g) En avril 2020, le Département de l'éducation a annoncé des allocations provenant du fonds de secours d'urgence pour l'enseignement supérieur créé au titre du *Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act*, pour un montant total de plus de 1,7 million de dollars, destinées aux étudiants de l'enseignement postsecondaire et des établissements d'enseignement supérieur des Îles Vierges américaines ;

h) À la même période, le Département des transports a alloué aux Îles Vierges américaines plus de 4,1 millions de dollars tirés des fonds de l'Administration fédérale des transports pour permettre aux services de transports publics de faire face aux problèmes posés par la COVID-19, ainsi que plus de 41,1 millions de dollars tirés des fonds de l'Administration fédérale de l'aviation pour permettre aux aéroports de poursuivre leurs activités et compenser leurs pertes de revenus ;

i) Toujours à la même période, le Département de la justice a alloué plus de 2,9 millions de dollars aux Îles Vierges américaines dans le cadre du programme de financement complémentaire d'urgence pour la lutte contre le coronavirus, afin de soutenir les mesures prises par le gouvernement du territoire pour faire face à la pandémie.

## D. Criminalité et prévention

43. D'après le projet de budget pour l'exercice 2021, les services de police des Îles Vierges ont pour mission de protéger la vie et les biens et d'assurer la sûreté et la sécurité sur le territoire. Ils s'acquittent des services essentiels, à savoir maintenir ou intensifier les contrôles, réagir rapidement en cas d'incident ou de demande d'assistance, et mener des enquêtes avec diligence et arrêter les auteurs d'infractions dans les meilleurs délais. Il y a sept divisions : le Bureau du chef de la police, la Division des opérations de police de Saint-Thomas et Water Island, la Division d'appui administratif et de logistique, la Division des opérations de police de Sainte-Croix, la Division de la sécurité routière, la Division de la formation et la Division des opérations de police de Saint-John.

## V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

44. L'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence des Îles Vierges est l'organisme chargé de garantir la résilience du territoire face aux catastrophes. Elle fait en sorte que le territoire soit en mesure de se relever rapidement après une catastrophe à grande ou à petite échelle, en évaluant et en atténuant les risques, en améliorant la préparation, en assurant des interventions efficaces et en renforçant les capacités de relèvement.

## **VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

45. Les Îles Vierges américaines ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe et de l'Alliance des petits États insulaires, qui milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, depuis 2009, le gouvernement du territoire des Îles Vierges américaines est doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

46. Le territoire participe aux réunions du Conseil interîles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), auxquelles sont abordées des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs afin de promouvoir la coopération entre les deux territoires. Sont notamment examinés les thèmes suivants : maintien de l'ordre, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services de distribution, et culture et éducation. La 8<sup>e</sup> réunion s'est tenue le 4 février 2020 à Tortola (Îles Vierges britanniques) et a porté sur les sujets suivants : stratégies touristiques et possibilités de collaboration au niveau régional en matière de marketing touristique et de développement des aéroports et des ports maritimes, coopération interterritoriale entre les sociétés de location de navires de plaisance, sécurité aux frontières, pêche et réaction à la menace potentielle de la pandémie de COVID-19.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

47. L'état des pourparlers concernant le statut futur des Îles Vierges américaines est présenté à la section I.

### **B. Position de la Puissance administrante**

48. Dans la lettre qu'il a adressée le 2 novembre 2006 au représentant des Samoa américaines à la Chambre des représentants des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a présenté la position du Gouvernement américain et expliqué que la question des relations politiques entre les territoires insulaires et le Gouvernement fédéral était d'ordre interne et non du ressort du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Selon lui, le Comité n'était aucunement habilité à modifier les relations entre les États-Unis et ces territoires, ni mandaté pour engager des négociations avec les États-Unis sur le statut de ces territoires. De plus, la Charte des Nations Unies lui faisant obligation de fournir régulièrement à l'Organisation des données statistiques et d'autres renseignements techniques relatifs aux conditions économiques et sociales et à l'instruction dans les territoires non autonomes, le Gouvernement fédéral communiquait tous les ans au Comité spécial des informations actualisées sur les territoires qu'il administrait afin de manifester le souci des États-Unis de coopérer en tant que Puissance administrante et pour corriger toute erreur qui aurait pu se glisser dans les renseignements que le Comité spécial aurait pu recevoir d'autres sources.

49. À la 10<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, le 6 novembre 2020, le représentant des États-Unis a réitéré la préoccupation de sa délégation quant au fait que le projet de résolution devait être adopté lors de cette séance insistait trop sur l'indépendance comme seul statut possible convenant à tous les territoires aspirant à l'autodétermination. Comme il était dit dans la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, le peuple d'un territoire non autonome pouvait très bien préférer la libre association à l'indépendance ou à tout autre statut politique, y compris l'intégration avec l'État administrant, pour autant que ce statut soit librement choisi : l'Organisation des Nations Unies ne devait donc pas chercher à influencer l'issue des divers processus de décolonisation mais respecter la libre volonté du peuple (voir [A/C.4/75/SR.10](#)).

## VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

50. Le 10 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté la résolution [75/120](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial sur ses travaux de 2020 ([A/75/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges américaines à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution [1514 \(XV\)](#) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges américaines, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges américaines lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution [1541 \(XV\)](#) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Se félicite qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été présenté en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des Îles Vierges américaines et soumis pour examen à la Puissance administrante, et prie celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne ;

e) Prie la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution et son application, une fois qu'il aura été approuvé dans le territoire, et de communiquer régulièrement des informations pertinentes à cet égard au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

f) Prie également la Puissance administrante d'aider le territoire à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa *b* de

l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

g) Se félicite de la création du Bureau de l'autodétermination et du développement constitutionnel de l'Université des Îles Vierges financé par la Puissance administrante afin de réfléchir à la question de l'autodétermination, notamment le statut politique et l'éducation constitutionnelle ;

h) Rappelle la fermeture de la raffinerie Hovensa en 2012, qui avait eu des incidences négatives sur l'économie du territoire ;

i) Demande de nouveau que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement ;

j) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

k) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial, notamment les séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

l) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Îles Vierges américaines et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges américaines et la Puissance administrante ;

m) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Îles Vierges américaines de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

n) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prie la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

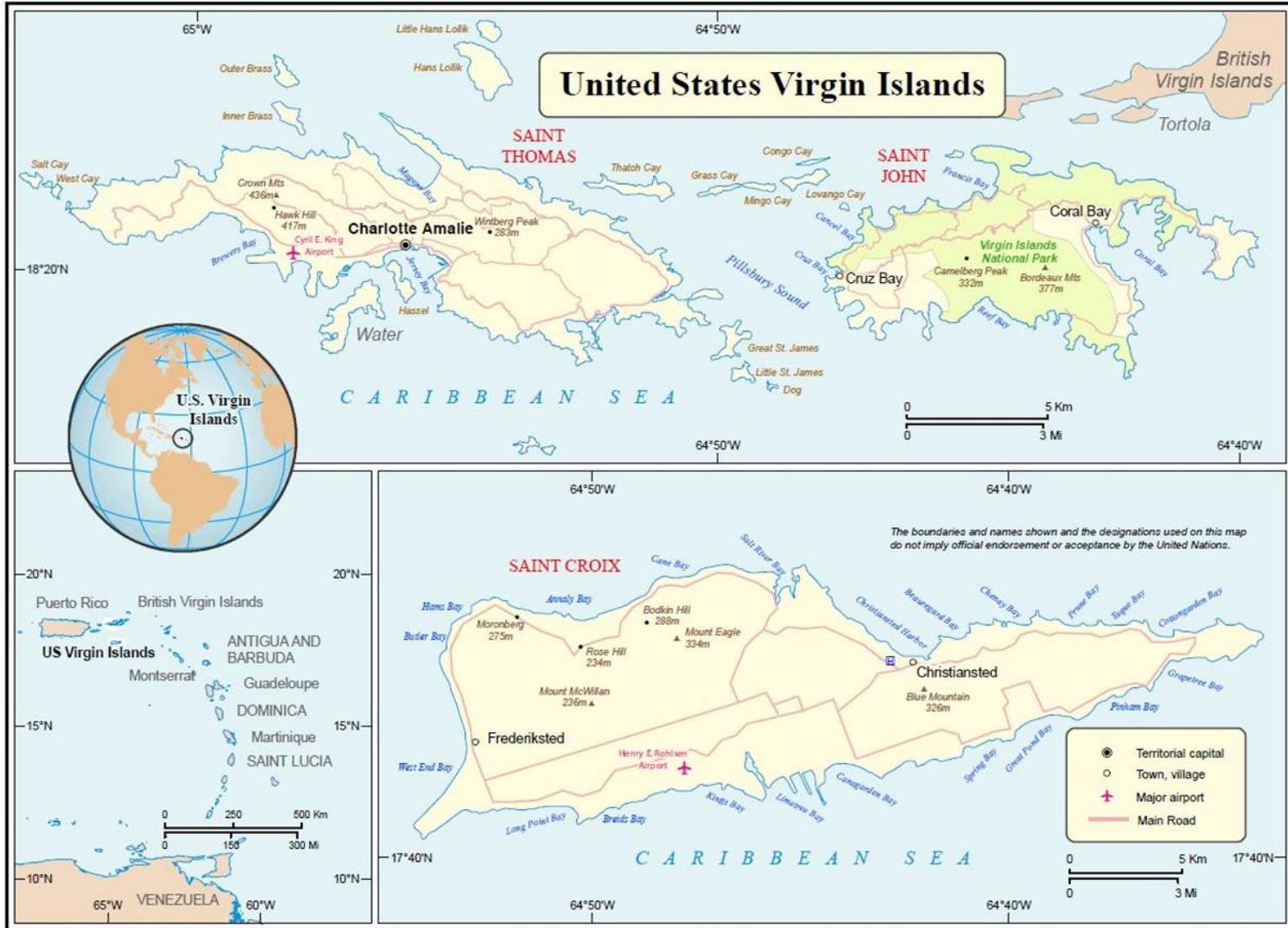
o) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue notamment au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

p) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance, en conformité avec leur règlement intérieur ;

q) Invite de nouveau la Puissance administrante, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à apporter toute l'assistance nécessaire au territoire, à appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction et à renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier après le passage des ouragans Irma et Maria qui ont frappé le territoire en 2017 ;

r) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges américaines et de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.

# Carte des Îles Vierges américaines



Map No. 2946 Rev. 2 UNITED NATIONS June 2017

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)